



REMANIEMENT DU CADASTRE

COMMUNIQUE

Des opérations de levé cadastral seront entrepris sur les communes limitrophes de Claix et de Rouillet Saint-Estèphe. Les travaux seront exécutés en utilisant des photographies prises d'avion.

Avant la prise de vues, qui aura lieu à **partir du 4 octobre 2023**, de nombreux signaux seront placés sur le sol. Ces signaux sont constitués par des plaquettes blanches de forme carrée. Ils seront implantés, dans la plupart des cas, en limite de parcelles ou de chemins.

Afin de ne pas compromettre la réussite des opérations, il est demandé instamment à la population de respecter les signaux, c'est-à-dire de les préserver non seulement de toute mutilation ou dégradation, mais encore de les laisser rigoureusement à leur emplacement et dans la position où ils ont été implantés.

Au cas où le déplacement ou la disparition d'une plaquette serait constaté, il conviendrait d'en informer soit la mairie, soit le géomètre chargé des travaux cadastraux, afin que ce dernier puisse, en temps utile, réimplanter le signal à la position voulue.

SDNC - Brigade Nationale d'Intervention Cadastre
Antenne de Limoges
30 rue Cruveilhier
87050 LIMOGES
Tél : 06 17 48 16 99
E-mail : sdnc-bnic.limoges@dgfip.finances.gouv.fr

A Val des Vignes, le 02/10/23
Le Maire

